

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 001-210101895-20240429-DEL24\_17-DE

**N° 24/17****SEANCE DU 29 AVRIL 2024**Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal et affichage** : 18 avril 2024.

**Membres présents à la séance** : Mmes MM. BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, SELLIER Sophie

**Membres excusés** : PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ) – VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère – ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Bernard FOU CART

**Objet : Convention d'accompagnement – Délégation de Service Public pour l'Accueil de Loisirs et la Cantine scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle que la Convention de partenariat qui lie la Collectivité à l'association FAMILLES RURALES pour la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs et Cantine Scolaire sur la commune d'INJOUX-GENISSIAT, à destination des enfants scolarisés sur la commune, mais également l'ensemble du territoire et leurs familles, qui a été conclue pour une durée de quatre ans et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, prendra fin le 31 décembre 2024.

Il fait part des échanges avec Monsieur BOUTEMINE - Conseiller de territoire Haut Bugey et Pays de Gex de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, qui a indiqué que cette gestion devait être réalisée dans le cadre d'une Délégation de Service Publique.

Par ailleurs, il informe que le Centre de Gestion de l'Ain propose dans le cadre de ses missions annexes la mise à disposition de son service juridique pour la réalisation d'une mission temporaire et l'accompagnement de la collectivité dans le cadre de la conclusion d'une concession d'organisation, gestion et animation de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire sur la Commune d'INJOUX-GENISSIAT.

L'offre d'accompagnement du Centre de Gestion de l'Ain est exposée dans les termes de la convention en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

⇒ **Approuve** la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Ain pour une durée de 14 jours d'intervention et un montant de 3 500 € dans les conditions définies dans la convention en annexe.

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place et la réalisation de la Convention

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ